



SNUipp-FSU 81

Vie Syndicale 81 N° 117 – janvier 2009

SNUipp Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI
<http://81.snuipp.fr/> ☎ 05 63 38 44 34 Fax 05 63 38 34 28 @snu81@snuipp.fr

14/01/09

17 JANVIER : ÉDUCATION ...
29 JANVIER : TOUS ENSEMBLE

Samedi 17 janvier dans tous les départements

Journée de manifestations pour défendre le service public d'éducation, contre des mesures qui amputent son ambition et sa cohérence, et pour réclamer un véritable dialogue social. L'ensemble des organisations dénonce une politique éducative qui méprise la jeunesse, les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, le monde associatif et les personnels de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse et des sports.

Jeudi 29 janvier : grève nationale interprofessionnelle

Les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009

Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;
- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux

Rassemblement
17 janvier
ALBI-VIGAN
15h00

sommaire	pages
• Evaluation CM2 : la goutte d'eau ? Carte scolaire Elections professionnelles	2,3 3
• La lutte paye : continuons ! • Le mouvement sans les délégué-es du personnel ?	4

BONNE ANNEE
2009

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier du SNUipp Tarn. Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Tarn. VIE SYNDICALE 81- Bulletin de la Section du Tarn du Syndicat National Unitaire des instituteurs, des professeurs d'écoles et PEGC -

ISSN 1240-8824 N° CPPAP 0612 S 06143 - Prix : 1.50 € -

Dir. de Publication : Robert COUFFIGNAL chemin des vignes 81500 LAVAUR- Imprimé par nos soins



Évaluations CM2 : quand évaluation rime avec « contrôle qualité », « obligation de résultats », mise en concurrence des écoles et travail supplémentaire pour les directions d'école et les enseignant-es.

Les évaluations nationales ont pour seul but d'établir des statistiques qui permettront à l'administration de publier les résultats comparatifs de chaque école. Le risque est grand de voir la mise en concurrence des écoles et de renforcer la ségrégation scolaire.

La prime attribuée aux collègues de CE1 et de CM2 a pour but de diviser la profession et de reporter aux calendes grecques toute revalorisation collective qui doit passer par l'augmentation du point d'indice.

Cette décision remet en cause le travail d'équipe au sein même des écoles.

Les inspecteurs du *SNPI-FSU (syndicat des personnels d'inspection de la FSU)* CM2 réagissent aussi : extraits de leur déclaration du 5 janvier 2009 :

Les délais trop serrés et irréalistes (information des enseignants, mise en place du matériel, passations, corrections, information des parents, remontées des résultats...) On ne sait encore rien des protocoles d'exercices qui seront soumis à évaluation. Est-ce de la suspicion à l'encontre des acteurs du terrain ? Cela traduit-il de la précipitation des concepteurs et le peu d'importance que l'on accorde au volet pédagogique de cette affaire ? (...)

(...)Complexité du protocole de saisie et de remontée des résultats. On imagine aisément l'expression stupéfaite qui va naître sur le visage des maîtres de CM2 et des directeurs d'école quand ils découvriront ce qu'ils ont à faire.

(...)Cela dit, tout l'appareil hiérarchique est convoqué pour que tout se passe au mieux : dispositif de contrôle de qualité qui consiste en une surveillance pointilleuse de ce qui se passera dans des écoles tests (une par circonscription) sur la base d'une série de critères composant un document de six pages.

(...)Dès lors, pendant tout le mois de janvier et la première partie du mois de février, les directeurs d'école, les maîtres de CM2 et les équipes des inspections de circonscription consacreront toute leur énergie à cette réussite. Le reste sera mis entre parenthèses. Sauf les menaces de sanctions et les retenues sur salaires des enseignants poussés à la révolte.

(...) Mais derrière la comédie, se cache hélas la tragédie d'une école publique malmenée en permanence depuis un an. Et cela, au nom d'une idéologie directement inspirée par le management concurrentiel, la menace de sanction des individus, et le culte du chiffre. Au final, qu'évaluera-t-on ? Les résultats des élèves, l'efficacité des maîtres, celle des inspecteurs, ou la clairvoyance du ministère ? L'avenir nous le dira.

le SNUipp 81 met à votre disposition sur notre site le livret de l'élève et le livret pour l'enseignant-e qu'il voulait garder secrets jusqu'au dernier moment

<http://81.snuipp.fr/spip.php?article623>

Imprimez-les ! Regardez-les ! Et venez faire part de vos commentaires, réactions et propositions d'action aux *réunions de secteurs du SNUipp qui auront lieu le jeudi 15 janvier* suite à la rencontre des directeurs-trices et des IEN pour préparer la mise en place de ces évaluations.

Carte scolaire 2009 : CTPD le 24 février

Demande d'ouverture ?

Risque de fermeture ?

Remplissez la fiche de contrôle syndical que vous trouverez sur notre site (<http://81.snuipp.fr/spip.php?article314>) et retournez-la le plus rapidement possible (mail ou courrier) avec tous les justificatifs qui vous sembleront indispensables.

Le SNUipp : première organisation syndicale 1er degré du Tarn !

Le bureau du SNUipp81 remercie tous les enseignant-es qui par leurs suffrages ont porté notre liste en tête des élections professionnelles. Ce résultat nous conforte dans notre orientation syndicale et nous donne une plus grande responsabilité dans la défense des collègues et de l'école publique.

Participation : 66,14 %

Résultats pour le Tarn :

SNUipp :	44,76 %	3 sièges
SE-UNSA :	39,00 %	3 sièges
Sud Éducation :	12,13 %	1 siège
Snudi-FO :	4,10 %	0 siège

Vos délégué-es du personnel élu-es sont donc :

3 titulaires : Thomas Verdier, Dominique Granier Rodriguez, Jean-François Gay
3 suppléants : Martine Achard, Robert Couffignal, Sandrine Vedel

Evaluations CM2 : le SNUipp demande une concertation et le report de cette évaluation au ministre

Paris, le 06 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

(...) Vous avez annoncé que cette évaluation, qui remplace celles effectuées en début de 6e, était destinée à mesurer les acquis des élèves et à disposer d'un instrument de pilotage du système éducatif, du niveau local au niveau national et que toutes les compétences seraient évaluées.

Si le SNUipp est favorable à des évaluations qui visent à faire progresser les élèves et qui aident à la communication avec les parents d'élèves, nous tenons à vous faire part de nos vives inquiétudes vis-à-vis du dispositif prévu et du contenu des épreuves.

Les résultats d'une évaluation peuvent en effet varier considérablement en fonction de la difficulté des exercices présentés et du mode correction utilisé.

Comment évaluer sérieusement la maîtrise de certaines compétences qui n'auront pas été étudiées à cette période de l'année ? Ainsi la maîtrise des fractions, des calculs d'aires ou du plus-que-parfait. De plus pourquoi évaluer en milieu de CM2 des compétences qui ne sont pas considérées comme exigibles dans le cadre du socle commun en 6 e ?

D'autre part le codage binaire retenu (1 : réussite ; 0 : échec) conduit à ne pas prendre en compte les réussites partielles : un élève qui répond correctement à 8 questions sur dix dans un item sera considéré en échec complet comme un élève qui ne produit aucun résultat exact. Cherche-t-on ainsi à mettre en difficulté et à stigmatiser des élèves en établissant une évaluation « couperet » ? S'agit-il pour le ministère de prouver que « les résultats de (la seule !) école primaire ne cessent de se dégrader » comme vous l'affirmez dans vos vœux aux enseignants ?

Cette conception de l'évaluation est à l'opposé de celle en vigueur en Finlande qui s'appuie sur le repérage des réussites des élèves pour les faire progresser.

Nous tenons également à vous rappeler notre totale opposition à la publication des résultats école par école : le faible nombre d'élèves concernés dans de très nombreuses écoles comme la multiplicité des facteurs à analyser (environnement social, rôle de l'enseignant et de l'équipe pédagogique, activités péri-scolaires, histoire individuelle,...) rendent extrêmement complexe toute interprétation de résultats. Cette publication entraînerait une concurrence entre écoles dont les conséquences seraient défavorables à l'ensemble des élèves.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous souhaitons vivement que vous preniez en compte l'expérience professionnelle des enseignants et que vous engagiez une véritable concertation sur les évaluations à l'école.

L'évaluation n'a d'intérêt que si elle permet d'établir des informations sûres et adaptées. Le choix des exercices tels qu'ils sont actuellement connus, la date retenue comme les modalités de codage nous amènent aujourd'hui à vous demander le report de cette évaluation nationale.

Gilles MOINDROT, secrétaire nationale du SNUipp

RASED, EPEP, Lycées, les mobilisations et les actions commencent à payer, ne nous arrêtons pas au milieu du gué ...

- EPEP : Darcos recule sur les EPEP en repoussant le vote d'un texte de loi qui devait être présenté à l'Assemblée Nationale au mois de janvier, mais le texte est toujours dans les cartons du ministre ...
- RASED : le ministère vient d'annoncer que 1500 des 3000 maîtres E et G que le ministre envisageait de supprimer ne seraient finalement pas réaffectés dans une classe ordinaire et conserveraient leurs missions d'enseignant-e spécialisées qui interviennent auprès des élèves en difficulté. Cette première reculade face à la pression de la mobilisation de tous et de toutes, est une bonne nouvelle, mais totalement insuffisante. Il s'agit pour nous de conserver et d'augmenter les RASED, pas de les faire disparaître en plusieurs étapes au lieu d'une seule !
- Maternelle : Le ministre présente ses excuses, soit, nous prenons acte, mais la secrétaire d'État chargée de la Famille, Nadine Morano, continue d'affirmer le refus de la scolarisation des 2 ans et avance sur la mise en place des jardins d'éveils, (communaux, payants pour les familles, et surtout concurrents des écoles maternelles.)
- La réforme du lycée elle aussi est mise entre parenthèse, mais pas supprimée, juste reportée.

En même temps que la crise s'aggrave, la grogne sociale monte, et le prochain rendez-vous du 29 janvier, mouvement interprofessionnel public-privé, doit donner des sueurs froides à nos dirigeants. Dans ce contexte, tendu, le gouvernement ne souhaite sûrement pas ajouter de l'huile sur le feu en forçant sur des réformes impopulaires et lâche au monde enseignant quelques unes de leurs revendications... ou tout au moins il le laisse croire .

Ces premières victoires doivent nous encourager à continuer nos luttes puisqu'elles payent ! Elles sont justes et serviront les plus démunis de nos élèves.

Alors battons le fer quand il est chaud comme on dit ...

Mobilité des enseignant-es : ce qui va nous arriver en 2009 :

Modification et unification des règles départementales du Mouvement (note de service n°2008-150 du 29/10/08)

Selon la volonté ministérielle, la « circulaire mobilité » (BO n°7 du 6/11/08) impose désormais un cadrage académique du mouvement avec de nouvelles règles de mutation intra départementales, communes à tous les départements.

- **Pourquoi un nouveau pilotage ?**

La note de service « mobilité » des enseignants du 1^{er} degré, procède d'une double logique comptable, de pilotage qualitatif des ressources humaines pour plus d'efficacité pédagogique, et d'une volonté de simplifier, mutualiser un certain nombre de procédures, pour en limiter les coûts.

- **Il n'y aura qu'une phase informatique unique du mouvement.**

Le barème sera identique dans les 7 départements, retenant une dizaine de critères dont l'AGS, bonifications particulières et priorités diverses (le détail n'a pu nous être donné). Retenons que le barème, dont les éléments constitutifs sont prédéfinis par le ministère, est seulement indicatif... Les rapprochements de conjoints seront pris en compte, avec bonification selon l'éloignement (comme pour les permutations nationales), tout comme les enfants de moins de 20 ans.

- **Un groupe de travail paritaire**

pourra être établi pour contrôler les barèmes des personnels, dont la valeur ne devient plus qu'indicative sur un grand nombre de postes dès lors que les IA les auront considérés comme « particuliers ». En effet, les nominations sur postes à profil deviennent la règle, précédées d'un « entretien préalable afin de rechercher la plus grande adéquation entre le profil du poste et les compétences détenues par les agents ». La note évoque les modalités de réaffectation des maîtres E et G sur des postes classes banalisés, par mesure de carte scolaire. Des postes vacants leur seraient « réservés », avec maintien de l'indemnité de fonction particulière pendant 3 ans, s'ils acceptent ces postes de « repli » proposés... Sinon, ils participeraient de manière aléatoire au mouvement en perdant le bénéfice de l'indemnité. C'est l'administration seule qui procédera, après la 1^{ère} phase informatique, hors contrôle des CTP et CAPD, à la constitution des groupements de service (temps partiels), aux affectations de personnels en attente après mouvement et aux ajustements (fermeture ou ouverture de postes complémentaires) fin juin, fin août et début septembre...

- **Positionnement syndical et préservation des droits essentiels.**

Ce « management » cantonne à une fonction marginale le rôle des commissions paritaires et des délégués du personnel qui perdront tout contrôle de l'équité et de la transparence des mouvements départementaux. On glisse brutalement de l'exercice du droit à mutation du fonctionnaire à une gestion managériale, soit disant qualitative des « ressources humaines » : la circulaire de mobilité constitue une nouvelle régression des droits des personnels, et une remise en cause de leurs garanties statutaires.

- **Comment croire que le gouvernement**

veut accroître le taux de satisfaction au mouvement lorsque les personnels sont contraints de choisir des « vœux géographiques » imposés par l'administration ? Lorsque la possibilité de muter sur un poste de son choix est restreinte du fait des postes à profil et du « reclassement » des maîtres E et G ? Lorsque le barème n'est plus qu'indicatif ? **Et tant que perdurent dans notre département les postes à œuvres qui soustraient presque 40 postes du mouvement ? Et que seul le SNUipp continue de dénoncer.**

- **Grâce à la note ministérielle,**

les IA peuvent désormais s'affranchir de toutes les règles d'équité et de transparence dans l'attribution des postes. En marginalisant le rôle des CTPD, CDEN et CAPD les IA s'exonèrent du droit de contrôle des délégués du personnel, reconnus règlementairement jusqu'à aujourd'hui.

- **L'ensemble de la profession,**

en votant massivement à 62,6 % le 2 décembre 2008, a montré son attachement aux instances paritaires et aux rôles des délégués du personnel. Le SNUipp, renforcé par ce vote, à travers les mobilisations unitaires en cours, exige le retrait de cette note ministérielle et s'engage à défendre les droits des enseignants à muter selon des règles librement établies, légitimes, équitables, en toute transparence, prémunies de tout arbitraire de la part de l'administration.

Le 17 et le 29 janvier, les retraité-es répondront : présents !

Le 29 janvier s'annonce comme une grande journée revendicative. Elle fera date par son caractère unitaire et par l'ampleur que revêtira certainement la mobilisation.

Les retraité-es seront présents au côté des salarié-es du public et du privé. Ils sont directement concernés par le maintien du pouvoir d'achat de leurs retraites. La défense du système de santé, de l'hôpital public, des services publics qui sont remodelés pour s'ouvrir largement aux intérêts privés, figurent aussi parmi leurs grandes préoccupations.

Mais les retraité-es de l'enseignement seront là, aussi, le 29, pour exprimer leur solidarité avec leurs collègues en activité qui luttent contre la destruction de l'Ecole maternelle et primaire.